

Saint-Martin, le vendredi 15 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME - DIRECTION DU FONCIER

Pas d'accueil en présentiel du 19 décembre 2023 au 02 janvier 2024

Dans le cadre de leur bilan de fin d'année, la Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme et la Direction du Foncier - Département Développement Urbain et Habitat, situées à l'annexe Cité administrative de la Collectivité, 6 rue Jean-Jacques FAYEL à Concordia, accueilleront les demandes du public uniquement par mail, du mardi 19 décembre 2023 au mardi 02 janvier 2024 (inclus).

Les Directions sont joignables par deux moyens :

- Le standard téléphonique de la Collectivité : 0590 87 50 04
- Par mail à : datu@com-saint-martin.fr

Les demandes pourront à nouveau être réceptionnées en présentiel par les services, à compter du mercredi 3 janvier 2024.

Veuillez noter que les administrés pourront se rendre au service urbanisme pour récupérer les documents d'autorisation d'urbanisme durant la période précitée, du 19 décembre 2023 au 2 janvier 2024.

La Collectivité et sa Délégation Cadre de vie tiennent à s'excuser auprès des administrés pour tout inconvénient et leur souhaitent de joyeuses fêtes.

**Département Urbain et Habitat,
Direction de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme
Direction du foncier
Collectivité de saint-Martin**